



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

Absents excusés : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf: 2022/07/6 - OBJET : Réactualisation du Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014/07/02 du 2 juillet 2014 relative au règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance avec ses annexes,

Vu la délibération n° 2015/02/18 du 15 février 2015 relative à la nouvelle procédure d'inscription et d'attribution des places d'accueil de la Petite Enfance,

Vu la délibération n° 2015/04/15 du 15 avril 2015 relative à la réactualisation du règlement de fonctionnement des structures collectives et de la crèche familiale,

Vu la délibération n° 2016/12/08 du 14 décembre 2016 relative à l'actualisation et à l'harmonisation du règlement de fonctionnement en un règlement unique des EAJE,

Vu la délibération n° 2018/05/13 du 30 mai 2018 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE,

Vu la délibération n° 2019/07/7 du 3 juillet 2019 par laquelle le conseil municipal a adopté le nouveau règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et fixé sa date d'application au 1^{er} août 2019,

Vu la délibération n° 2020/07/8 du 8 juillet 2020 relative au nouveau règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et fixant sa date d'application au 1^{er} août 2020.

Considérant qu'il convient de réactualiser le règlement de fonctionnement des E.A.J.E, de modifier et/ou de rajouter de nouvelles clauses aux articles I – III – IV et V ainsi que de réactualiser l'Annexe.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

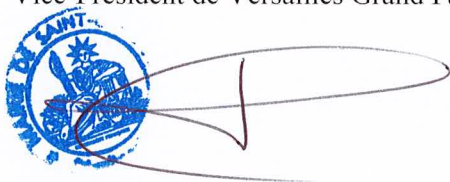
Article 1er : Adopte à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Article 2 : Fixe la date d'application de ce nouveau règlement au 1^{er} aout 2022 et abroge en conséquence à compter de la même date les précédents règlements de fonctionnement.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **13 JUIL. 2022**
et par publication en ligne le: **13 JUIL. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **13 JUIL. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

